



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

VILLE D'ANTIBES

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

Département des Alpes-Maritimes

Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le VENDREDI 20 JUIN 2014 à 12h30, le Conseil municipal, suite à la convocation par décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS, Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO, Mme Carine CURTET à Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET, Mme Annie CLECH à M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

M. Jacques BARTOLETTI, M. Mickael URBANI

Présents : 40 / procurations : 7 / absent : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-0 - ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **PROCEDE** à l'élection, comme suit :

Mise en place du bureau électoral

Monsieur Jean LEONETTI, Maire, a ouvert la séance, en application de l'article L.2122-7 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 40 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son représentant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir respectivement Mesdames Jacqueline DOR, Jacqueline BOUFFIER, Alexia MISSANA et Monsieur Marc GERIOS.

Puis, le Maire a accusé réception des différentes listes de candidats aux mandats de délégués supplémentaires et suppléants.

Dépôts des listes

Liste Majorité
Liste Rassemblement Bleu Marine Antibes
Liste La Gauche Solidaire
Liste Front de Gauche

Election des délégués supplémentaires et des suppléants au scrutin secret à la représentation proportionnelle

Résultats des élections :

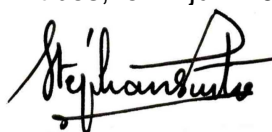
- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0
- d. Nombre de suffrages exprimés.....47

Listes	Suffrages Obtenus	Nombre de délégués supplémentaires obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste Majorité	39	47	20
Liste Rassemblement Bleu Marine	5	6	2
Liste La Gauche Solidaire	2	2	1
Liste Front de Gauche	1	1	0

Le procès-verbal de cette élection, affiché à la porte de la mairie le vendredi 20 juin 2014, ainsi que la liste de proclamation des délégués supplémentaires et des suppléants, sont joints à la délibération.

La séance est levée à 13h30.

Antibes, le 21 juin 2014



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services